



rupture de contrat d'assurance

Par **wilangel**, le **29/06/2010** à **17:38**

Bonjour,

Voilà, je suis chez un assureur depuis 2003. Aujourd'hui j'appèle l'assureur pour qu'il me réédite ma vignette verte a ma nouvelle adresse car je venais de faire changer mon adresse de ma carte grise. On me rappelle en me disant que je ne fais plus partie de leur assurance car j'ai eu 2 prélèvement qui ne sont pas passés.

On me dit aussi qu'une mise en demeure a été envoyée à mon domicile par lettre avec AR alors que je n'ai rien reçu soit disant que je n'ai pas fais mon changement d'adresse alors que mon assurance habitation et bien à ma nouvelle adresse du coup pour pouvoir me ré-assurer on ma obligé à payer le reste de mes cotisations mensuelles pour que je puisse me ré-assurer ailleurs car mon dossier avait été transmis au contentieux.

Est ce que la compagnie est dans ses droits?

Ai-je un recours car j'ai payé je ne pouvais pas rester sans assurance?

merci de votre réponse cordialement